L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureau 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI MATIN, 7 JUILLET.

FEUILLETON.

LES

ASSASSINS DU LIBAN,

ROMAN HISTORIQUE,

PAR HENRI AUGU.

DEUXIÈME PARTIE.

LE VIEUX DE LA MONTAGNE

XIII.

UNE PERFIDIE ORIENTALE.

(Suite).

Les janissaires du Kaire, milice chargée uniquement de la police, étaient demeurés fidèles à leurs postes pendant les deux révoltes de la ville. Leur aga, Mustapha, avait même été, comme on s'en souvient, mis à mort par Nassif pacha et les insurgés, à cause de son dévouement aux Français.

Aussi avait-on conservé ces précieux militaires qui entretiennent l'ordre dans ces quartiers, et qui demeurent là à poste fixe, sans jamais être relevés. C'est la ville qui les paie.

— A moi! janissaires! s'écria le général en faisant irruption dans le corps-de garde.

Le sultan Kléber! firent les soldats en se levant avec respect.

Les janissaires avaient reconnu le général en chef, malgré son déguisement.

— A moi! reprit Kléber. Des misérables viennent d'enlever une femme à mon bras.... Suivez moi!

Quand Kléber avait pénétré dans le poste, quelques-uns des miliciens entouraient un homme assis sur un tapis, qu'on avait roulé pour lui faire un siége plus commode.

Cet homme, qui portait l'uniforme d'officier d'infanterie, était pâle et défait. Le général ne l'avait pas remarqué en entrant, mais l'officier avait bien vu le général.

Au moment où Kléber, procédant les janissaires, allait s'élancer dans la rue, l'officier, qui évidemment avait été ramassé par les miliciens et soigné par eux, soit qu'il eût été frappé devant le corps de garde d'une indisposition subite, soit que une cause morale eût agi sur lui; l'officier, disons nous, se leva brusquement, et, se dressant soudain aux côtés de Kléber, lui dit d'une voix vibrante et l'œil en feu:

— Général, tu enlèves bien les fiancées des autres....

— Martial! fit Kléber en le reconnaissant.

— Moi-même.... Kléber! tu n'es qu'un fourbe et un lâche!

Comme si on l'eût brûlé avec un fer ardent, le noble guerrier frémit de tout son corps et recula vivement. Il porta la main à la poignée de son sabre.

— Lieutenant! s'écria-t-il d'une voix tonnante, une pareille insolte....

— Lâche! répéta le malheureux, parce qu'en commettant de pareilles fourberies, tu savais bien que ton subordonné ne pourrait jamais se mesurer avec toi, pour te demander raison.

Remarquant seulement alors la pâleur du jeune homme, ses cheveux et son uniforme en désordre, son regard allumé par la fièvre, le général crut comprendre enfin qu'il y avait là quelque déplorable malentendu, un mystère funeste.

— Martial, mon ami! lui dit-il affectueusement, qu'avez-vous! Que faites-vous en ce lieu, au milieu de la nuit!

— Ce que j'ai! Contre toi une haine mortelle.... Ce que je fais! Tu n'es qu'un citoyen comme moi: tiens? je te tuerai ou tu me tueras....

A ces mots, le pauvre insensé saisit sur la table des janissaires un des batons moitié noirs et moitié blancs qui servent au jeu du *taba* — espèce de tric trac, et le lança au visage du général.

— Ah! c'en est trop! s'écria Kléber, dont le visage s'empourpra. Janissaires, emparez-vous de lui!

On se saisit de l'infortuné lieutenant, qui fut attaché à un anneau de fer scellé dans le mur.

Une douzaine de miliciens suivirent le général en chef jusqu'au hod, dont on fouilla partout la grille. On pénétra dans la chapelle, dans les jardins, mais, comme on le pense bien, on ne trouva plus aucune trace des ravisseurs.

Kléber rentra chez lui profondément attristé à la fois par cette déplorable aventure, pour laquelle des parents désolés allaient lui demander un compte sévère, et par la nécessité où il allait se trouver de punir un outrage fait à sa personne, et cela par le fiancé même de la jeune fille qu'une sa conduite plus que légère, à lui Kléber, avait exposée à cet enlèvement.

Mais quelle était la cause d'un pareil ou trage de la part d'un jeune homme ordinairement si doux, et qui paraissait si sincèrement attaché? Kléber ne pouvait se l'expliquer.

Quant aux récits qui conduisaient la pauvre Louise, après avoir débouché par les jardins dans un autre quartier du Kaire, ils avaient demandé un nouveau du Kebir dominant.

— On l'a-t-il la conduire?

— Aux Pyramides! répondit le docteur syrien.

XIV.

AUX PYRAMIDES.

La perfide Fatouma était parvenue à son but. Elle avait par ses artifices, fait naître la rage de la jalousie dans le cœur de l'officier français qu'elle détestait, et elle avait poussé ce dernier à faire à son général un outrage sanglant.

Cet outrage, commis devant des soldats musulmans, devant des Egyptiens, aux yeux desquels le général en chef de l'armée française devait surtout conserver tout son prestige, appelait un châtiment prompt et exemplaire.

Une condamnation à mort attendait le lieutenant Martial. Les lois militaires sont formelles.

Cependant Ibrahim, le lendemain, dans la matinée, alla, avec un piquet de soldats, chercher le lieutenant Martial au poste des janissaires, et le conduisit en prison.

— Qu'avez vous fait, malheureux ami! lui dit le bon officier de Kléber.

Pour toute réponse, Martial, les sourcils froncés, le geste fier, presque arrogant, montra le chemin, voulant dire:

— Marchons!

— Mais que s'est-il donc passé? Répondez, Martial? Que faisiez-vous dans ce quartier, au milieu de la nuit? Pourquoi cette insulte au général en chef qui vous estime, qui vous aime?

Le jeune homme sourit amèrement, mais ne répondit encore rien.

Pendant tout le trajet, ce fut de même. A toutes les questions d'Omar, il conserva le même mutisme.

A la porte de la prison, après que le capitaine des guides eut remis le prisonnier entre les mains de l'officier de la prévôté, il lui dit doucement:

— Si vous avez besoin de quelque chose, Martial, faites moi prévenir.

— Merci, capitaine! répondit sèchement le lieutenant des carabiniers.

Rivolet alla le visiter dans la prison. Martial garda le même silence farouche.

Le conseil de guerre fut convoqué, l'instruction promptement faite. Dès le troisième jour après le crime, Martial devait comparaître devant ses pairs.

Dans la matinée de ce jour fatal, Adigué, Zaïra, Omar, Charles Rivolet vinrent supplier Kléber d'arrêter l'affaire.

— Le pardon? répliqua le général en chef. Toute l'armée en est instruite.

— Pardonnez lui, général, dit Rivolet. Il était fou.

— A-t-il seulement daigné répondre à Omar? Et vous, Rivolet, avez vous obtenu de lui la moindre explication, un seul mot d'excuse pour moi....?

— Hélas! sa folie dure encore.... Mais, général, ajouta Rivolet avec un soupir, n'y aurait-il pas entre l'enlèvement de ma pauvre sœur et l'acte de Martial une secrète corrélation?

— Je vous ai cité les paroles avec lesquelles il m'a accueilli: qu'il s'explique alors!

— Il refuse, il garde un silence obstiné.

— Général! interrompit Adigué, le laisserez-vous mourir? N'avez-vous pas le droit de faire grâce?

— Ceci est une autre question.... Sans doute, j'ai le droit de faire grace.... J'y ai même déjà songé. Aussi ai-je convoqué hier soir une réunion de généraux pour les consulter, mon intention était de faire grace, en effet, après la condamnation, s'ils n'y voyaient aucun inconvénient.

— Eh bien? demanda-t on.

— Ils ont été unanimes à déclarer que si le lieutenant ne subissait pas le châtiment qu'il méritait, c'en était fait aux yeux des Egyptiens du prestige qui entourait le sultan des Français.

— Mais c'est impossible, Kléber: tu ne peux laisser fusiller ce jeune homme.

C'était Omar qui parlait ainsi.

A figue s'était esquivée, tandis que le général en chef, pensif et profondément affecté, avait penché la tête sur sa poitrine.

Elle revint au bout d'un instant avec Zaïra.

— Mon père! s'écria cette dernière, en se jetant au cou du général, il faut le sauver.

— Le sauver, ma fille! je ne le puis.

— Il le faut pourtant. N'a-t-il pas cherché à me sauver moi-même, avec son ami Rivolet?

— C'est vrai! dit Kléber en regardant sa fille tendrement.

— Ne s'est-il pas exposé pour moi? N'a-t-il pas failli périr deux fois en Syrie, dans les ruines de Balbek et à Acre?

Kléber était ému; son cœur était tout disposé à soustraire à la mort celui qui l'avait insulté, mais son esprit cherchait vainement le moyen.

— Le sauver! murmura-t-il, mais comment, sans compromettre la discipline et mon pouvoir aux yeux des Arabes?

Ce fut encore Adigué qui vint en aide.

— A Acre, dit-elle, c'est dans la fuite que nous avons trouvé le salut. Que Martial fuie!

Kléber tendit la main à la belle Esther.

— Vous êtes de bon conseil, dit-il en approuvant. C'est cela.... qu'il fuie!.... Mais sauvons les apparences.... Omar, tu vas me chercher le lieutenant prévôt, avec lequel tu t'entendras en ma présence.... Vous, Rivolet, vous porterez au conseil de guerre un ordre que je vais écrire. Je demande qu'on remette le jugement à demain, parce que je veux entendre moi même l'accusé, qu'on m'amènera ici, ce soir.... En route, Omar, tu le feras échapper.

— Où ira-t-il? demanda le capitaine.

— Il gagnera, non pas le désert, il y périrait, mais les pyramides, s'il veut.... Oui, c'est cela, l'idée est bonne.... Dans la journée même je ferai relever le détachement qui occupe la redoute des pyramides; on y enverra la compagnie de Martial. De cette manière, il y trouvera société et vivres.... Omar, je te charge des détails....

— Je peux le tier sur moi. Allah est....

— Très grand, je le sais, mais en y prétant bien la main, tu feras plus que lui.

Adigué et Zaïra remercièrent avec effusion le général.

— Père! tu es bon, dit cette dernière, et je t'en aime davantage.... Mais Louise, n'en sait on aucune nouvelle?

Kléber sentit la rougeur lui monter au front à cette question.... C'était sa coupable coudescendance au caprice d'une maîtresse qui était cause du déplorable événement. Il eut pourtant le courage de répondre en ces termes:

— J'ai mis toute la police sur pied depuis trois jours: mais on n'a pû trouver aucune trace de ton amie, ma pauvre enfant!

Tout se passa suivant le vœu de Kléber et d'Omar. Il est vrai que Martial n'avait pas d'abord voulu consentir à la fuite qu'on lui proposait. Mais le capitaine des guides avait enfin réussi à le faire parler, et à lui faire confesser que la jalousie avait été le motif de sa conduite envers Kléber: seulement le fiancé de Louise se refusa énergiquement à faire connaître les circonstances qui avaient éveillé sa fureur.

Connaissant enfin la cause de l'acte blâmable de son ami, il ne fut pas très difficile à Omar de faire renaître, avec le doute, un peu de calme dans son esprit.

— Les apparences vous ont trompé, Martial? Le nom Rivolet est une jeune fille honnête et pure. Quant à Kléber, malgré ses défauts, il est incapable de chercher à séduire une amie de sa fille, la fiancée d'un officier qu'il estime.

Martial poussa un soupir qui équivalait à un doute.

— N'auriez-vous pas été victime de quelque manœuvre perfide? continua Omar. En Orient, les femmes ont une habileté infernale à mener des intrigues dont il est quelquefois difficile de deviner les motifs cachés.

Le jeune homme finit par penser qu'en effet son aventure pouvait bien avoir été le résultat d'une intrigue de harem. Le nouvel enlèvement de Louise, au sortir même de cette maison où on l'avait conduit, lui, Martial, pour être témoin d'un tête-à-tête qui avait égaré sa raison, ne lui disait-il pas que les mystérieux Haschichins pouvaient encore avoir été pour quelque chose dans cette étrange affaire?

Néanmoins, il ne fit pas connaître encore sa pensée à Omar, ou plutôt il n'en eut pas le temps.

Dans un carrefour que traversait la garde de la prévôté avec leur prisonnier, Omar, qui la précédait à quelque distance, déguisé en Arabe, lança tout-à-coup au milieu de la foule aglomérée en cet endroit, une poignée de sequins.

Le son et la vue de l'or produisirent leur effet habituel: chacun se précipita, cherchant les jaunets et bousculant son voisin. La garde voulut faire écarter les avides musulmans. Il en résulta une rixe et du désordre.

C'est ce qu'attendait Omar. Il profita de la confusion pour s'approcher de Martial. Jeter sur les épaules du lieutenant un ample burnous blanc, le coiffer d'un turban, le pousser au milieu de la foule, ce fut l'affaire d'un instant.

Mais deux gardes avaient vu la scène; ils voulurent rattraper leur prisonnier, et s'élançaient déjà sur ses pas, lorsqu'ils durent s'arrêter.

— A vos rangs! avait commandé d'une voix forte l'officier de la prévôté. Que personne ne s'écarte!

Laissant le prévôt simuler la colère, au milieu de ses hommes, d'avoir perdu son prisonnier, Omar s'éloigna précipitamment avec Martial.

Tous deux gagnèrent Gizeh, où ils trouvèrent sur le bord du Nil un homme accroupi, qui se leva dès qu'il les aperçut, et sauta au cou de Martial.

— Mon lieutenant! mon pauvre lieutenant! disait cet homme.

— Hé oui! répondit Martial; mais tu m'étrangles, Jacquot, et tes ongles....

Un doux miaulement, aux oreilles du lieutenant, lui fit comprendre qu'avec Jacquot un autre être fidèle lui témoignait sa joie à sa manière. C'était Ismaël, le guépard; seulement la pauvre bête, ne pouvant faire patte de velours comme les autres chats de sa famille, l'égratignait sans le vouloir avec ses ongles non rétractiles.

— Vous voilà avec un ami que j'avais prévenu, dit Omar. Je retourne auprès de Kléber lui rendre compte de l'heureuse issue de l'entreprise.

— C'est donc lui qui....

— Qui m'a donné l'ordre de vous faire fuir.

Martial porta la main à ses paupières, qui s'étaient humectées, et, avec un accent profondément ému, il dit à l'ex-janissaire:

— Capitaine Omar, priez-le de me pardonner.

— Ne l'a-t-il pas déjà fait? dit l'ex-janissaire en haussant les épaules.

— Je donnerai maintenant ma vie pour lui! s'écria le brave jeune homme.

— Ayez espoir, ami! Dieu est grand, Louise sera retrouvée, et dès que l'affaire sera un peu oubliée, Kléber vous rappellera. Seulement, d'ici là, quittez votre uniforme et couvrez-vous exclusivement de ces vêtements arabes.... Il ne faut pas que quelqu'un des nôtres, en visitant les pyramides, puisse vous reconnaître. Votre compagnie seule, qui a été détachée aujourd'hui à la redoute, doit savoir que vous êtes aux pyramides. Que Dieu vous protége!

Le jeune homme serra la main au digne Omar, qui reprit le chemin du Kaire. Martial et Jacquot Treillet, suivi de son guépard comme d'un chien dévoué, se dirigèrent vers les grandes pyramides, près desquelles Bonaparte, comme on se rappelle, avait fait construire, contre les incursions des Bédouins pillards une redoute étoilée pouvant contenir cent hommes et deux pièces de canon.

(*A continuer.*)

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 6 juillet 1869.

Le marché monétaire proprement dit, est encore plus facile, bien qu'il n'y ait pas eu de variations, depuis plusieurs semaines, dans les taux de la rue. Il y a très bonne demande de papier de commerce de premier ordre et de billets accompagnés de garanties collatérales; les premiers se font aisément à 10 pour cent par an et les seconds à 10 pour cent par an à 1 1[2 par mois, suivant le genre de garanties.

Les banques escomptent la plupart des bons billets de commerce que leur offrent leurs clients et prêtent volontiers, à courte échéance, sur des garanties satisfaisantes. Dans les rues, le taux de l'intérêt est encore de 10 à 11 pour cent par an sur le papier de commerce de premier ordre avec garanties collatérales et les billets de premier ordre accompagnés d'excellentes garanties collatérales; de 1 à 1 1[2 par mois sur le bon papier et le papier de second ordre. Les billets hypothécaires sont à 9 1[2 à 10 pour cent par an les billets No 1 et 10 à 12 le bon et No 2.

La banque Louisiana National a déclaré un dividende de cinq pour cent (libre de la taxe) qui provient du bénéfice des 6 derniers mois et sera payé après le 12 du courant.

L'or a ouvert à 137 à 137 1[4 contre 137 à New York et, après de faibles opérations, a fermé irrégulier à 136 à 136 1[2. On a vendu $1000 et $2000 à 136 5[8, $6000 à 136 3[4, $3000 et $3350 à 137, $1000, $2000 et $10,000 à 137 1[4. Aucune vente d'argent n'a été annoncée. Les demi piastres américaines sont cotées, nominalement à 130 à 131 et les piastres mexicaines à 8 pour cent de prime sur l'or.

Le change étranger a été fort languissant et il a suivi les variations de l'or dans Wall Street. Une vente de 2,000 livres sterling clear No 1 (la seule qui nous ait été annoncée) a eu lieu à 149. Dans le change sur France, 20,000 francs de banquiers à 3 76 1[4 et 10,000 à 5 16 1[4 en or. A la clôture, l'or ayant encore fléchi, les cours étaient trop irréguliers pour nous permettre de donner des cotes.

Nous avons à constater une assez grande animation dans le change américain. Les offres ont été plus nombreuses, mais se composaient de fortes sommes de banques qui ont rapporté les prix les plus élevés les traites de commerce. Les banques ont tiré sur New York à 1[2 de prime pour les petites sommes. Les transactions comprennent $5,000, $15,000 et $25,000, en change de commerce, à vue, sur New York, à 1[4 de prime, $5000 et $25,000 de banque à 5[16 $156,000 10,000, 30,000 30,000 et 60,000 de banque à 3[8, $10,000 et $25,000, en change de commerce, à trente jours de vue, à 5[8 d'escompte, et $10,000 à 3[4.

150 actions de la banque de la Nile Orléans se sont vendues à $41 25.

$1000 d'obligations, 10 pour cent de la ville ont changé de mains à 96.

La demande de mandats de l'Etat a été meilleure qu'hier. On a vendu $2000 de gros mandats à 77 1[2 et $1000 de petits à 82.

Aucune vente de billets de la ville n'a été annoncée. Les courtiers ont acheté les petites lots à 27 et vendu à 26.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mardi, soir, 5 juillet 1869.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 112 balles, prises à des prix qui n'ont démandé aucun changement de nos cotes que nous reproduisons aujourd'hui comme suit: low ordinary 26 à 26½ c, ordinary 27¾ à 28¼, good ordinary 29¾ à 30½, low middling 31½ à 31¾ c et middling 32¾ à 33 c.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept 1868, balles		3044
Arrivé depuis notre dern. rap	231	
précédemment	233202	
Balles additionnelles, formées d'échantillons, &c	9112	232548
		235592
Expédié aujourd'hui	1330	
précédemment	821663	822993
Stock en mains		12599

FRET—Nous n'avons à annoncer aucun changement dans le fret étranger. Les offres sont peu nombreuses et ont principalement concerné le tabac. Dans le cabotage, la demande de capacités a cédé et les taux sont plus faibles. Nous cotons:

Coton sur vapeurs pour New York ¾ c, do pour Philadelphie 1 c la livre. Les autres taux continuent à être irréguliers et son nominaux. Coton pour Liverpool ½ d, tabac pour do 10 s le boucaut.

Sur voiliers les taux demandés en ce moment sont comme suit: coton nominal, tabac pour Liverpool 32s 6d à 35s, tabac pour Londres 40 s le boucaut, tabac pour le Havre $10 le boucaut, farine pour Londres 3s 6 d le baril, farine pour Liverpool, 3s 3d, Grains pour Liverpool 9 c 10 d le boisseau, do pour le Havre 11 d le boisseau, gâteaux de graines de coton 32 s 6d le tonneau.

TABAC—Les affaires, durant les trois jours qui viennent de s'écouler ont été modérées, les acheteurs ayant demandé des concessions que les acheteurs ont refusé de leur faire. Les ventes ont embrassé 205 boucauts de l'article. Nos cotes sont comme suit:

Léger—Refused, 7½ à 8¼; Com Leaf 8½ à 9¼, Medium, 9 à 10, bon 10 à 11; fin, 12 14, Choice selections, 14 à 15; fin pour cases.... — à —.

Lourd—Refus 7¾ à 8¼; com leaf, 9¼ à 10¾ medium, 10 à 11; good, 11 à 12; fine 12 à 13½ Choice selections 15 à 16.

SUCRE ET MELASSE—Le mouvement dans le sucre frais a été restreint à cause de la faiblesse de l'approvisionnement de ces deux articles, mais la demande pour l'épicerie est bonne. 11 boucauts de strictement prime vendus de premières mains à 13 c la livre et 20 de secondes mains à 11¼ c pour le fair, indépendamment de plusieurs autres petits lots. Dans la melasse de la Louisiane il n'y a pas eu de mouvement; la fermentée de choix est cotée à 61 à 65 c le gallon.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Le steamer Nic. Longworth, de Louisville, est arrivé ici depuis notre revue d'hier.

FARINE—La double extra est comparativement rare. Cette qualité est en demande et les prix en sont fermes tandis que les grades au-dessous sont calmes et plus faibles. Hier—mais on ne l'avait pas rapporté—240 barils se sont vendus comme suit: 60 barils de superfine et d'extra—lot mélangé—à $5 85 à $5 90, 50 de double extra à $6 20, 30 d'extra de choix à $8 50, 50 do à $8 85 et 50 do à $9 25 le baril.

MAÏS—L'approvisionnement de maïs est faible et la demande bonne, à des prix plus fermes—ventes aujourd'hui de 1800 sacs, dont 200 de mélangé, 350 de blanc, mélangé et 400 de jaune mélangé à $1, 200 et 200 de blanc à $1 05 et 150 de blanc de choix à $1 07½ le boisseau.

AVOINE—L'approvisionnement au débarcadère est faible, mais le stock en magasin est rond. Les prix sont fermes et sans changements. Environ 1500 sacs se sont vendus aujourd'hui comme suit: 300, 300 et 900 sacs à 73 c le boisseau.

SON—A encore éprouvé une demande pour la spéculation et 100 sacs vendus en petits, lots—100, 300 et 500 à $1 15 les cent livres. Hausse de 7½ c 100 livres.

FOIN—Approvisionnement faible et bonne demande à des prix fermes. Environ 600 balles se sont vendues aujourd'hui comme suit: 56, 53, 134 et 150 barils de prime. Celui de l'Ouest à $27 et 115 de choix à $30 le tonneau.

PORC—Calme et en défaveur. Pas de mouvement dans le gros et il est douteux que le chiffre réduit de $34 50 puisse être obtenu pour du mess. Le détail a lieu à $35 à $33 29 et $35 50 le baril.

BACON—Il ne se fait que peu d'affaires. Les épaules sont tenues à 14¾ à 15 c les cotés clear ribbed 18¼ à 18 3[8, les cotés ribbed 17½ c, les cotés désossés 18¾ c la livre. Ventes en détail à ces prix.

SAINDOUX—Il ne s'en fait que des affaires par le placement à 20 c pour l'article en tierçons et en barillet 21 à 21½ c.

VIANDE SALÉE A SEC—Rare et les épaules sont tenues en premières mains à 14½ c et se vendent en détail 15 c la livre.

BREAKFAST BACON—Bonne demande à 20 à 21 c la livre de bacon de l'Ouest et celui du Nord 21 c.

DRÊCHE ET HOUBLON—La demande de drèche est bornée à de petits lots pour la commerce et le stock de l'article est fort. La drèche d'or Canada nominale à $2 25 à $2 50. Le houblon est toujours délaissé et les prix en sont irréguliers. Vestes à 9 et 11 c la livre.

TOILE D'EMBALAGE—Le détail est actif à 25 à 25¼ la yarde de l'article en balles et 23 à 23 1[2 en rouleau.

ŒUFS—Les œufs se vendent à 15 à 18 cts la douzaine pour l'article en caisses et — à — pour les œufs en barils.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 7 juillet 1869.

Arrivé hier—406 bœufs du Texas, 4 bœufs 39 veaux d'un an, 171 cochons, 169 moutons, 7 vaches à lait.

Vendu—584 bœufs du Texas, 147 veaux et veaux d'un an, 91 cochons, 277 moutons, 4 vaches à lait.

A vendre,—1.328 bœufs du Texas, 743 veaux et veaux d'un an, 140 cochons, 311 moutons, 15 vaches à lait.

Bœufs du Texas, de choix, nourris au maïs, par liv. net	—	à	— 00
do do 1ère qlt., par liv.	—	à	— 00
Bœufs du Texas, 1re qlt., par tête	35.00	à	45.00
Bœufs du Texas, 2de qlt., par tête	25.00	à	30.00
Bœufs du Texas, 3me qlt., par tête	10.00	à	20 00
Cochons par liv., gr.	0.10	à	0.12
Cochons (Stock) par tête, gr.	7.50	à	9.25
Moutons 1re qlt., par tête	4.00	à	5.00
Moutons 2de qlt., par tête	3.00	à	3.50
Moutons 3me qlt., par tête	0 00	à	0.00
Vaches à lait, de choix, par tête	80.00	à	100.00
Vaches à lait, 2de qlt., par tête	50.00	à	80 00
Veaux, par tête	8.00	à	12.00
Gros veaux, par tête	8.00	à	12.00
Chèvres par tête	1.50	à	4.00

MOUVEMENT DU PORT.

Bureaux de l'*Abeille*,
Mercredi matin, 7 juillet 1869.

Hier, la levée a été fort calme. Il n'y a été reçu qu'une petite quantité de fret, mais en revanche les bateaux en partance avaient en général de lourds chargements. Le Céleste, entre autres, à destination de la Rivière Rouge avait une belle cargaison et un nombre considérable de passagers. Nous en disons autant du Frank Pargoud, un des plus splendides et des plus populaires bateaux du fleuve.

ARRIVÉS HIER: Le Galatea et le Crescent, de la paroisse Plaquemines; le Welcome, de Bayou sara; l'Annie Wagley, des Opelousas; le Gov. Allen, de la rivière Ouachita; le Wild Wagoner, de Natchez; le Nick Longworth, de Louisville.

Partis hier: Le Myrtle, pour la côte d'en bas; le New Era, pour Donaldsonville; le J. G. Blackford, pour les Attakapas; le Dora, le Lizzie Hopkins et le Céleste, pour la Rivière-Rouge; le Frank Pargoud, pour Vicksburg; le Great Republic, pour St-Louis.

Parmi les bateaux qui partent aujourd'hui, nous signalerons le Crescent, capitaine C. R. Fagot, lequel fait deux voyages par semaine jusqu'à Riceland, paroisse Plaquemines; il prend du frêt et des passagers pour tous les atterrages intermédiaires. Il part de la Nouvelle-Orléans tous les samedis et mercredis matin à 11 heures.

Partira aussi, aujourd'hui à midi, le nouveau bateau Galatea, capt. S. O. Hemenway. Ce paquebot fait le service de la paroisse Plaquemines jusqu'au fort Jackson; il part de la ville tous les mercredis, vendredis et lundis, à midi. M. Olivier Canton, Jr. préside à l'office, et M. C. Sharpe est préposé au fret.

Partira aussi ce matin, à 10 heures, le Welcome, capitaine V. B. Baranco. Ce paquebot part deux fois par semaine, les mercredis à 10 heures du matin et les samedis à 5 heures du soir, pour Bayou Sara. M. Allen Jumel préside l'office et MM Laurent Sellers et Charley Dean sont préposés au fret.

Le Wild Wagoner qui est de plus en plus recherché des voyageurs, partira ce soir à 5 heures pour Natchez; il fait deux voyages par semaine, quittant la Nile-Orléans tous les mercredis et samedis, à 5 heures du soir. M. J. C. Libana est chargé de l'administration; il a pour assistant M Jacques Reid. M. J. A. Richard a la charge importante du fret.

Le capitaine Al. Goddin, commandant le Wild Wagoner, a remplacé à son bord la table commune par le restaurant, de sorte que les passagers se nourrissent comme bon leur semble. Le restaurant est ouvert de 6 1[2 heures du matin à 11 heures du soir, et les repas se paient en dehors du prix du passage, comme cela se pratique sur les bateaux du Nord et de l'Ouest. Le prix du passage est ainsi établi:

Entre la Nile-Orléans et Donaldson	$3 00
" " Plaquemine	4 00
" " Baton Rouge	4 50
" " Port Hudson	4 75
" " Bayou Sara	5 00
" " Fisher's Store	5 25
" " Red River	5 50
" " Fort Adams	5 75
" " Fairview	6 00
" " Natchez	6 25

Le Wild Wagoner ne prend pas de passagers pour un point quelconque de la côte, au-dessous de Baton Rouge, pour moins de $5.

Le bateau favori des Opelousas, l'Annie Wagley, capt. V. Burton, assisté de M. Keneson comme comptable, part ce soir à 5 heures. Ce bateau prend du fret et des passagers pour le Port Barré et tous les débarcadères de la côte, pour la rivière Atchafalaya et pour le Bayou Courtableau.

Sont attendus pour partir demain: le Myrtle, le New Era, et le Rose Franks.

ANCIEN ET INFAILLIBLE.

PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC

LE CÉLÈBRE VERMIFUGE DU Dr C. McLANE.

Le plus efficace qu'il y ait au monde.

Toutes les mères devraient l'avoir.
Vos enfants sont-ils malades?
Ont-ils une démangeaison continuelle au nez
Ont-ils un appétit vorace?
Ont-ils le ventre dur et enflé?
Ont-ils une langue sale et un goût désagréable?

DONNEZ-LEUR LE VERMIFUGE DE McLANE.

Ont-ils une mauvaise haleine et des maux de tête?
Ont-ils des déchirements d'estomac?
Ont-ils un sommeil troublé et des grincements de dents?
Sont-ils momentanément aveugles et sourds?

DONNEZ-LEUR LE VERMIFUGE DE McLANE.

Prenez-vous y à temps—les délais sont dangereux.

LE VERMIFUGE DE McLANE

N'est pas un candi dangereux.

LE VERMIFUGE DE McLANE

Peut s'administrer à l'enfant de l'âge le plus tendre comme à une grande personne.

N'achetez que le CÉLÈBRE VERMIFUGE DU Dr McLANE.

Il n'est véritable qu'autant qu'il porte la signature FLEMING BROS.

On le vend dans le monde entier.

Point d'Aiguille Double, Elastique.

LA MACHINE A COUDRE
QUI A REMPORTÉ LA MÉDAILLE D'OR,
$40........$45,

ELLE N'A PAS D'ÉGALE SOUS LE RAPPORT DE LA SIMPLICITÉ.

Elle est patentée en Amérique et en Europe.

Toute la machine est à la surface et peut se boiter sans changement de place. La Longueur du point peut être changée tandis que la machine fonctionne. Le fil vient directement des premières bobines de la machine qui coud avec vitesse, du coton ou du fil de tous les numéros, les dentelles les plus fines et les draps les plus épais.

Elle fait plus que la plupart des machines de grand prix, car, avec les attaches supplémentaires on peut faire tous les points de couture de couleurs et de deux couvenables, et faire des broderies supérieures à tout ce qui peut s'exécuter à la main.

Voici quelques uns des nouveaux avantages de cette machine:

1 Elle fait le point double élastique et tire le fil de deux bobines.
2 Elle fait un ourlet plus fort et plus joli que n'en peut faire la main ou une machine quelconque.
3 Elle a un très grand espace sous le bras et l'aiguille, ce qui est un grand agrément.
4 Le travail supporte mieux que celui d'aucune autre machine, l'effet du blanchissage, du repassage et de l'usure.
5 Elle fonctionne plus rapidement, elle a besoin de moins de force, elle est plus simple et coûte moins qu'aucune des machines actuelles.
6 Elle ne fait presque pas de bruit; on apprend facilement à s'en servir et il est facile de la tenir en bon état.
7 Elle économise le temps, l'argent, la travail et la patience.
8 Elle convient pour tous les travaux d'aiguille.
9 Elle a tous les avantages qu'offrent les autres machines, et ce fait joint au bon marché, devrait la recommander à tout le monde.

Enfin, elle possède tous les avantages nécessaires; le coût peu, ce qui est le base la plus importante; 2o elle est simple et elle durera 3o le mécanisme en est parfait.

J. CONSIDINE, Agent,
No 12, de l'Exchange Place, à trois portes de la rue du Canal et presque en face de la Banque d'Amérique.

On demande, dans les Etats de l'Alabama, du Mississippi de la Louisiane et du Texas des agents qui ont de plus en plus. De grands avantages leur sont offerts. Post Office, Boîte 814.

4juin—3m

Agence Commerciale Perfectionnée

J. M. BRADSTREET & SON

PROPRIETAIRES—Etablie en 1849.

W. C. DAY,

Surintendant, à la Nouvelle-Orléans,

Bureau, No 28 rue Natchez, coin Magasins, (Bâtisse Morgan.)

BUREAU PRINCIPAL, 247 Broadway, N. Y.

Succursales dans dix-neuf des principales villes des Etats-Unis et du Canada.

NOUS publierons, le 1er juillet prochain, le vingt-cinquième volume de nos RAPPORTS COMMERCIAUX qui contiennent le nom, l'adresse, le genre d'affaires et le degré de crédit de chaque négociant des Etats-Unis et du Canada.

L'édition est revue et sera corrigée jusqu'à la date de la publication.

Le seul fait que depuis vingt ans les principaux banquiers, négociants et fabricants de toutes les villes de ce continent et dans un grand nombre de villes d'Europe se sont constamment servis de ces rapports, sont une preuve suffisante de leur valeur et de leur exactitude.

Nous désirons rappeler aux hommes d'affaires que nous n'avons reculé ni devant la dépense ni devant le travail pour revoir, d'une manière complète, les rapports actuels et nous en procurer beaucoup d'autres qui, sous le rapport de la quantité et de l'exactitude des détails, sont ce que nous avons présenté de mieux jusqu'à ce jour.

22juin—1m J. M. BRADSTREET & SON.

HABILLEMENTS D'ENFANTS

ET

ARTICLES DE TOILETTE

POUR HOMMES.

S. T. WALSHE.

110 rue du Canal,

NOUVELLE-ORLEANS

6janv—1an

Tonnellerie qui a remporté le prix.

AUX MARCHANDS ET AUX PLANTEURS.

LE soussigné appelle l'attention des marchands et des planteurs sur son grand stock de barils et demi barils à mélasse et de boucauts à sucre. Il a constamment un grand stock de perches à cercles de boucauts et de barils qu'il offre à des prix modérés et sans frais de charroi.

S. J. BERKERY,
Nos 31, 32 et 33 de la rue Front, entre Conti et Bienville.

2nov—1an (Débarcadère du sucre) Bureau No 33

UN AUTRE GRAND TRIOMPHE

Pour la Machine à Coudre de

Grover & Baker,

Les deux premiers prix à la troisième Grande Foire de l'Etat de la Louisiane.

Bureau et salle de vente, pour les Etats du Sud, au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

21 mai—3m

CUVES

—ET—

Toute espèce de Travaux de Charpente.

LE soussigné se charge de faire des cuves, d'exécuter toute espèce de travaux de charpente, de réparer, de changer les bâtisses, d'installer les magasins, etc.

J. H. BEHAN, No 14 de la rue Franklin, près Canal ou au Glass Box 255 du bureau de poste de la Nouvelle-Orléans. Résidence, No. 245 de la rue du Canal près Franklin. 13 avril—1an

Pianos, Orgues, Musique

ET

Instruments de Musique.

CHARPAUX & LOUBERE,

46........RUE ROYALE........46

IMPORTATEURS de Pianos des plus célèbres manufactures de France et des Etats-Unis, tels que FAIVRE, HELMINI, BORD, (avec leur système en fer, perfectionné et indispensable pour la bonne tenue de l'accord) PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, CALENBERG et VAUPEL, &c.

Grand assortiment de partitions, d'airs d'opéras détachés, de musique pour piano, violon, flûte et autres instruments, de méthodes, &c.

Le tout offert à des prix excessivement réduits.

7 mai—1an

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE.

Cabinet et résidence, No 14 rue Dauphine, 2me maison entre la rue du Canal, près Lopez.

Extraction de dents sans souffrance, au moyen de gaz hilarant ou protoxide d'azote.

Dr. MALONEY
DENTISTE,

No 203 rue St-André, près Magasins.
(Quatrième District).

ANNONCE à ses amis et au public qu'il pose des râteliers à $25. Il arrange les dents gâtées de telle sorte qu'elles deviennent saines et durent pendant des années. Le dents des enfants sont de sa part l'objet de la plus grande attention. Le Dr. MALONEY A REMPORTÉ LE PREMIER PRIX—une médaille en or—pour le meilleur râtelier fait en Louisiane. Il refait les vieux râteliers et garantit son travail. 21mai—1an

Changement de domicile.

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN DENTISTE

130......RUE DU CANAL......130

entre St-Charles et Carondelet, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Il pose des dents artificielles sur plaque en or, en argent, ou du volcanite à des prix modérés.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.

Extraction de dents sans souffrance au gaz hilarant ou protoxyde d'azote.

Médicaments.

Le Remède Rouge pour la Diarrhée des enfants (Red Diarrhœa Remedy)

Le R. D. R. calme et fortifie les entrailles.
Le R. D. R. guérit des nausées et des vomissements.
Rien n'égale le R. D. R. pour la diarrhée.

Pour le choléra et le choléra morbus, servez-vous du R. D. R.

Toutes les mères devraient acheter le R. D. R.
Quand le R. D. R. est connu on ne veut de rien autre chose.
Les enfants qui crient aiment le R. D. R.

Le R. D. R. est employé au lieu de laudanum et de parégorique.
Le R. D. R. guérit des diarrhées de longue date.
Le R. D. R. pour les enfants en dentition.
Le R. D. R. arrête de suite la diarrhée aiguë.

L'English Female Bitters (L'Amer Anglais des Femmes) guérit à votre femme.
L'E. F. B. ne manque jamais de satisfaire les malades.
L'E. F. B. est un tonique intérieur efficace.
L'E. F. B. guérit toutes les maladies de poumons.

L'E. F. B. triomphe des maladies auxquelles les femmes sont sujettes.
L'E. F. B. guérit des supressions et de l'irrégularité des fonctions.
L'E. F. B. fait passer agréablement l'âge critique.
L'E. F. B. est le remède des femmes.

Le Buchu de Dromgoole & Co. se vend un piastre.
Le Buchu de Dromgoole & Co plaît à tout le monde.
Pour les maladies urinaires, ayez recours au Buchu de Dromgoole & Co.
De Buchu de Dromgoole & Co guérit de la gravelle et gleonorrhée.

A vendre, en gros, par
WHEELOCK, FINLAY & CO, agents,
coin Gravier et Magasins.

L'ANTI PERIODIQUE,

OU

Tonique pour les Fièvres en Frisson,

Du Dr. F. WILHOFT,

Guérit invariablement de toutes les FIÈVRES MIASMATIQUES, savoir:

La Fièvre en Frisson,
Les Frissons.
La Fièvre Congestive ou Fièvre Pernicieuse.
La Fièvre Remittante Bilieuse.

C'est en outre le meilleur remède pour l'élargissement de la rate, la débilité générale et la névralgie périodique.

L'avantage qu'a l'Anti Périodique sur tous les autres remèdes de ce genre consistent dans le fait:

1. Qu'il coupe invariablement la fièvre et empêche le retour du septième, du quatorzième ou du vingt-unième jour.
2. Qu'il ne produit, à la tête, aucun des symptômes que produit la quinine.
3. Qu'il peut être administré, sans crainte, aux enfants de l'âge le plus tendre.
4. Qu'il ne contient ni quinine, ni arsenic, ni aucun autre poison minéral ou végétal.

A vendre par tous les droguistes et tous les marchands du Sud. Il est l'leinrment Garanti pour la Guérison des Fièvres en Frisson, des Frissons, récentes ou chroniques, et l'on suit les prescriptions.

WHEELOCK, FINLAY & CO.
Seuls Propriétaires,
Nile-Orléans, Lne.

16avril—3m—mar jeu,dim—

VERMIFUGE

DE

B. A. FAHNESTOCK.

Le Ver Solitaire est un des ennemis les plus cruels et les plus acharnés de l'homme; sa présence est accompagnée des symptômes les plus douloureux: Douleur sourde au front, étourdissement, pâleur et rougeur, alternativement, pâleur des lèvres, maigreur, manque et excès d'appétit, alternativement; désir ardent d'avoir certaines nourritures, mauvaise haleine, gonflement du ventre, abattement et irrégularité des intestins.

Pourquoi donc ne pas avoir recours, contre ce dangereux ennemi, à un remède dont une expérience de nombre d'années a prouvé l'efficacité? Le VERMIFUGE DE B. A. FAHNESTOCK, si l'on suit les prescriptions qui accompagnent chaque bouteille, chassera infailliblement le destructeur.

Il faut que l'acheteur examine attentivement chaque bouteille. Le nom de FAHNESTOCK, simplement, ne suffit pas; qu'il s'assure de la présence des initiales B. A. et qu'il refuse la bouteille qui ne les porte pas.

F. F. DUCONGE, Agent
8nov—1an rue de Chartres No 9, Nile-Orléans

NEW-FOUNDLAND BITTER.

NOUS appelons votre attention sur cet AMER auquel nous avons donné le nom ci-dessus. On le sent, pour le faire, de l'eau-de-vie la plus pure; rien de ce qui y entre n'est nuisible; il a une grande vertu tonique; il excite sur le foie une influence salutaire, lorsque cet organe a une tendance à la torpeur; c'est un stimulant doux; comme cordial fortifiant pour les dames, les enfants et les convalescents, il est sans pareil. Le goût en est agréable et la couleur belle. Il guérit instantanément des crampes d'estomac.

Notre réputation est garante de sa pureté.

Le quart d'une dose quantité (garçon) est d'une moitié à trois-quarts d'un verre à vin, et moins en proportion pour les femmes et les enfants.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans,

ET

MM HOLT, MURRAY & Co., Mobile,

nos agents, le vendent par charretées au commerce.

On le trouve dans toutes ces groceries en gros des deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON,
49 & 51, Sycamore street,
CINCINNATI, OHIO.

1er avril—1an—Mar JS

Collége de médecine et de chirurgie,

DE MILWAUKEE,

Incorporé par la Législature du Wisconsin.

Dirigé par des médecins du Sud, possédant tous les instruments modernes à l'usage des malades et des difformes et ceux-ci reçoivent les soins les plus intelligents qu'il soit possible de leur donner. Les affections chroniques, celles qui exigent des opérations chirurgicales—les maux de gorge, les affections pulmonaires, les maladies de la peau, les maladies du foie, du sang, des yeux, des oreilles, des organes urinaires et génératuers ainsi que les affections ordinaires y sont traitées sur les lieux ou par lettres.

On transmettra aux malades par la poste ou cachetés, en en recevant le prix, les ouvrages de médecine suivants:

MALADIES DE LA GORGE ET DES POUMONS; Catarrhes Chroniques, Bronches, Asthme et Consomption, la manière de s'en guérir—16 pages; prix 25 cents.

MALADIES DES FEMMES—brochure de 72 pages et 30 gravures; prix 50 cents.

MALADIES DES ORGANES URINAIRES ET GENERATEURS des deux sexes et maladies vénériennes—ouvrage de 300 pages, et de 100 gravures; prix $1.

FAIBLESSE SEMINALE provenant de l'abus des forces de la jeunesse: guérison à l'aide d'un nouveau traitement—brochure de 16 pages illustrées; prix 25 cents.

Nous envoyons gratis un grand journal de médecine qui donne des détails complets sur notre Collége.

Les personnes atteintes d'une des maladies mentionnées plus haut recevront, en s'adressant à nous, une opinion écrite et elles nous diront leur mal et nous envoient un timbre pour la réponse.

S'adresser au médecin,
T. WILLIAMS, D. M.,
Cabinet au coin des rues East Water et Mason,
Milwaukee, Wis.

N. B. On écrit et parle le français au Collége.
12 juin—1 an

Pilules Cathartiques d'Ayer

MEDICAMENT LAXATIF.

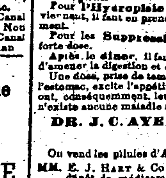

IL n'est peut-être pas de médicament dont la nécessité se fasse aussi universellement sentir et il n'en est pas qui ait été aussi universellement adopté que ces Pilules qui, pour agir doucement n'en agissent pas avec moins d'efficacité. La raison de sa popularité s'explique par sa supériorité sur tous les remèdes de ce genre. Les personnes qui en ont fait l'essai savent qu'elles leur doivent leur guérison; celles qui ne les ont pas employées n'ignorent pas qu'elles guérissent leurs voisins et leurs amis et tout le monde sait que ce qu'elles font une fois elles l'accomplissent toujours.

Nous avons des milliers de certificats, mais les guérisons sont connues du voisinage et nous n'avons pas besoin de les publier. Convenant à tous les âges et à tous les climats, ne contenant ni calomel ni drogues délétères quelconques, elles peuvent être prises en toute sûreté. Leur couche de sucre en conserve la fraicheur et en rend le goût agréable; et, étant purement végétales, elles ne sauraient faire de mal en quelques quantités qu'on les prenne.

Elles fouettent et purifient le sang en agissant puissamment sur les viscères intérieures; nettoient l'estomac, les entrailles, le foie et les autres organes et, en trouvant une régularité de fonctions, préviennent ce qui est la source première des maladies.

On trouvera sur l'enveloppe de chacune des boîtes les prescriptions pour les maladies suivantes:

Pour la Dyspepsie ou l'Indigestion, les langueurs et manque d'appétit, il faut en prendre modérément assez de stimuler l'estomac.

Pour les Maladies de Foie, les Maux de tête bilieux, les Migraines, la Jaunisse, les Coliques et les Fièvres bilieuses, il faut en prendre raisonnablement quelques unes à la fois, pour faire disparaître les causes qui occasionnent ces maladies.

Pour la Diarrhée ou la Dysenterie, il ne faut généralement qu'une légère dose.

Pour les Rhumatismes, la Goutte, les Palpitations de cœur, la Gravelle, les douleurs aux Côtés, au Dos et à l'Aine, il faut en prendre continuellement.

Pour l'Hydropisie ou les enflures on doit en prendre en quantité assez et fréquemment.

Pour les Suppressions, il faut en prendre une forte dose.

Après le dîner, il faut en prendre une ou deux, afin d'amener la digestion et débarrasser l'estomac.

Une dose, prise de temps en temps, fait fonctionner l'estomac, excite l'appétit et fortifie le système. Elles ont, conséquemment, leur avantage alors même qu'il n'existe aucune maladie sérieuse.

DR. J. C. AYER, Chimiste, A. des E.-U., à Lowell, Mass.

On vend les pilules d'Ayer chez
MM. E. J. Hart & Co., Wheelock Finlay & Co, dépôt de médicaments patentés de Fleming, à la Nouvelle-Orléans, et chez tous les droguistes.
1er juin—4m—2 1 j—vkr

BOIS DE CONSTRUCTION

GEORGE MERZ,

MOULIN A RABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION,

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des Chassis, des Jalousies, des Portes et toute espèce de Matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19 juillet—1an

Opium. Opium. Opium.

Attendu par la steamer

ALHAMBRA,

qui arrivera directement dans ce port, au commencement de juillet, à vendre par

E. J. HART & Co.,
20juin Nos 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas.

Biscuits de Fantaisie de Peak, Frear & Co.,

Et Extraits de Biscuits à la viande, de Liebig.

Des ordres pour la vente en gros seront remplis par l'entremise de

E. J. HART & CO.,
Seuls Agents dans les Etats du Sud,
Nos 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas.

A vendre, en détail, par

H. F. WILSON & BRO,
Au coin des rues Magasins et Philip;

CLARK & MEADER,
Au coin des rues Commune et Carondelet;

SAM'L HASTINGS,
20 juin Au coin des rues Magasins et Félicité.

Sucres!

1000 Colis sucres, en poudre pains de sucre et sucre en morceaux, A. C.—Blanc, jaune et brut.—attendus et en magasin.

A vendre par
E. J. HART & Co.,
20juin Nos 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas.

SOUDE, 58 0[0.
SEL DE SOUDE;
SOUDE CAUSTIQUE, 62 0[0,
BI-CARBE DE SOUDE.

A vendre, en magasin et en Douane, par
E. J. HART & Co.,
2juin Nos 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas.

Daniel & James D. Edwards,

Nos 21, 23, 25, et 27 de la rue Delta,
—Et—
Nos 22 24, 26, et 28 de la rue Front
Nouvelle-Orléans, Lne.

Fabricants d'équipages à vapeur, améliorées, POUR LA FABRICATION DU SUCRE, Et de toute espèce d'ouvrages EN CUIVRE, FER et TOLE, ROBINET EN CUIVRE, SOUPAPES, SIFFLETS de MACHINES A VAPEUR, &c.

ALAMBICS et SERPENTINS EN CUIVRE pour distilleries à grains et autres distilleries;

—Marchands de—

TUYAUX et INTALLATIONS en FER de toute grandeurs.

POMPES A VAPEUR ET A BRAS.

Ils font et réparent les JAUGES POUR VAPEUR et EAU et se chargent de toutes sortes de REPARATIONS qu'ils exécutent dans le plus bref délai.

22 juin—un an

Travail libre.—Bourse et Enregistrement de Terres.

COIN DES RUES LAFAYETTE ET NILE-LEVÉE.

LES Commissaires d'Enregistrement ont établi une Bourse de Travail pour les hommes et les femmes demandant du travail, et pour tous les résidents d'Etat qui ont besoin de travailleurs. Ils ont établi également un bureau pour les personnes qui ont des habitations, des fermes ou des terres à vendre aux émigrants. Le bureau est ouvert de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Les planteurs sont priés d'y adresser leurs demandes et d'y communiquer pour la publication, tout ce qui a trait au climat, à la salubrité, aux avantages et aux ressources de la Louisiane, à l'effet d'attirer les capitaux et les travailleurs.

Les lettres doivent être adressées à JAMES O. NOYES, Président et Agent général du Bureau des Commissaires d'Emigration. 20 juin—6m

AUX FAMILLES.

B. DEBAT, successeur de Petitjean

Encoignure Toulouse et Royale.

GROCERIES. A l'honneur d'annoncer au public qu'il tiendra constamment les articles de groceries les plus variés et les plus frais, provisions, vins, liqueurs etc aux prix les plus modérés. Il se charge de délivrer sans frais, les marchandises à domicile. 9juin—1me

$40---$45---$50,

Est le prix d'une Machine à coudre de WILSON.

AU No 6 DE LA RUE BARONNE.

ELLE est sans rivale sous le rapport de la simplicité, de la durée et de la beauté.

Elle coûte vingt-cinq piastres de moins qu'aucune machine de premier ordre.

On demande des agents dans tout le Sud. S'adresser à E. W. INCE, Glass Box 437, Nile-Orléans.

15mai—3m

CIGARES. CIGARES

Premier prix à l'Exposition de 1869

F. SUAREZ

13........RUE COLUMBUS........13.

Entre Remparts et St Claude.

TOUJOURS en magasin un assortiment complet de CIGARES fabriqués avec le meilleur tabac de la Havane, de même que des cigares mêlés du pays aux plus bas prix du marché. 14mai—3m

T. S. WATERMAN,

Fabricant de Soda

—et marchand de—

Appareils de Soda,

Nos. 56, 58 et 60 RUE DU BASSIN,
(Près Commune).

AGENT pour la vente de l'appareil "TRIOMPHE," de soda de Andrew J. Morn & Son, le meilleur qu'il y ait et qui a remporté tous les prix aux Foires de l'Etat, en 1866, 1868 et 1869.

Ayant agrandi son établissement, M. WATERMAN aura toujours un bel assortiment de verres à soda, porte-verres, pots à glace, jus à fruits et extraits pour sirops, ou fut et appliqué, tuyaux et ferblanc de toutes les grandeurs, à l'usage du commerce.

19mai—2m

CARL L. BRAUER,

Au No 17 du Commercial Place,

SEUL AGENT, EN LOUISIANE,

—DES—

Vins de MM. Brandenburg frères,

8 juin—1m A BORDEAUX.

Agence pour la vente des

CERCLES "ARROW,"

43........Rue Carondelet........43

LE CERCLE "ARROW."

LA demande de cet excellent cercle à balles de coton augmentant tous les jours, les propriétaires ont cru devoir augmenter de beaucoup leur stock de la saison, il sont à même de remplir toutes les demandes de CERCLES "ARROW" que leur adressera le commerce. Il y en a en vente et garanti fait du meilleur fer anglais.

H. T. BARTLETT,
R. W. RAYNE,
Agence générale, No 43, Carondelet.

2mai—3me

Vieux Vêtements.

LES personnes qui auraient de vieux vêtements des DEUX SEXES, et qui voudraient en disposer, peuvent le faire avantageusement en s'adressant à

RAGUET GIRARD, Tailleur,
No 140 rue St Philippe,
22juin—1m et 2?7 rue des Remparts.

Magnolia Park Cottage, à Alger,

Au-dessous du chemin de fer.

Ouvert tous les jours, de 5 heures du matin à minuit.

LES propriétaires ne négligeront rien pour faire de ce beau jardin un agréable lieu de promenade pour les familles.

On y trouvera les meilleurs vins, les meilleures liqueurs et toute espèce de rafraichissements aux prix de la ville.

Il y a encore un corps de musiciens et des spectacles extra le dimanche.

Les personnes qui donnent des piques-niques trouveront au MAGNOLIAS PARK tout ce qu'elles peuvent désirer.

La ligne d'omnibus fera le service entre la rue du Canal, le ferry du Troisième District et le Magnolia Park.

Entrée gratis. 20 juin

J. J. ALBERT,

60...Rue Douane...60

A toujours en main un grand assortiment de CHAPEAUX,

de tout genre:

Feutre, Laine, Paille, Campêche, &c., &c., Convenable pour le détail de la ville et celui des marchands de la campagne.

1er janv—1an

Ch. FAGIOT,

RELIEUR DE PARIS,

EXECUTE la reliure en tout genre, collage et vernissage de cartes, dorure sur tranche, marbrure, encadrement en passe-partout. Aussi: Cartonnage en tout genre, articles de fantaisie, etc. 17, rue Toulouse, entre Chartres et Royale.

Prix modérés. 24juin—1an

JOHN M. COONEY,

AVOCAT,

(Ancien commis aux minutes de la Quatrième Cour de District)

Bureau, No 21 de la rue du Camp,
4 juin—6m (Au premier.)

GLACIERE STONEWALL

Glace! Glace! Glace

EXPEDIE, pour tous les points, en boucauts ou en sacs, aux frais des acheteurs.

Les ordres sont exécutés sans retard.

Les seuls prix sont ceux qui figurent sur les cartes en importateurs. 4 juin—3 mois.

AVIS AUX FAMILLES

ET AU PUBLIC EN GÉNÉRAL.

BIZOT & SISSAC,

Boulangerie du Vieux Bassin, No 7, Carondelet Walk.

CES Messieurs offrent en vente, à leur établissement, du PAIN de première qualité à raison de six cents la livre, en petite ou en grande quantité, à la disposition des acheteurs. Les porteurs de pain de la maison le distribueront aux familles à raison de 30 pains à la piastre, pesant 6 onces. Aussi, des BISCUITS de première qualité et de toute espèce, qui seront vendus au prix du marché.

25 juin—1m BIZOT & SISSAC.

DEMANDE DE MEUBLES.

ON donne de bons prix pour toute espèce de meubles de seconde main au No 156 de la rue Dorord, près Camp magasin ci-devant au No 274 de la rue du Camp. A vendre, au même endroit, un fort lot de lits en fer et de meubles de bureaux. Les personnes qui désirent acheter des meubles à des prix raisonnables trouveront leur avantage à y adresser. On y achète des meubles en grandes ou en petites quantités au comptant. Emmagasinage de meubles à des prix raisonnables.

28mars—1an

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneaux, des Grilles, à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

14 sept—1an LEEDS & CO.

Bon Marché!

McINTYRE & APPLEGATE,

Plombiers et marchands de Fourneaux de cuisine et Bouilloires, Baignoires, Lavabos, Pompes, Pompes à la, Tuyaux en plomb, Robinets en cuivre et en plomb, etc. No. 146 rue Poydras, Nouvelle-Orléans.

Agents des Tuyaux doublés en ferblanc, patentés, de Colwell, Shaw & Willard. Ils se chargent de poser allonger et réparer les hydrants. Ils se chargent également des réservations. 26 oct—1an

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAIGN.

A. ROCHEREAU & CO.,

COMMISSION MERCHANTS,

Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c., &c.,

20 fév—1 an 16 & 18......ST-LOUIS STREET......16 & 18

GUARDIAN MUTUAL LIFE INSURANCE Co., OF NEW YORK.

ORGANISEE EN 1859. AUCUNE POLICE NE PEUT ETRE FORFAITE

Prise de Moitié d'Emprunt. Aucun billet n'est exigé.

DERNIER DIVIDENDE AU COMPTANT. 50 POUR CENT.

Egal de cent à cent cinquante pour cent de dividende réversible.

Etat des Affaires.		Officiers.
Polices en vigueur	$25,000,000	W. H. PECKHAM, Président,
Actif	1,500,000	H. V. GAHAGAN, Secrétaire,
Revenu annuel	800,000	L. McADAM, Actuaire,
Pertes payées	500,000	G. A. FUDICKAR, Surintendant d'Agences.

DIRECTEURS.

Hon. John A. Dix, New-York.
Hon. James Harper, maison Harper & Bros, ex-maire de New-York.
John J. Crane, président Banque Republic,
William T. Hooker, Wall Street,
William M. Vermilye, banquier, (Vermilye & Co,
Charles G. Rockwood, caissier, Newark Banking Co,
Hon. George Opdyke ex-maire de New-York,
Minot C. Morgan, banquier,
Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co.
Benjamin B. Sherman, trésorier New York Steam Sugar Refining Company,
Aaron Arnold, maison Arnold, Constable & Co,
Richard H. Bowne, Wetmore & Bowne, avocats,
E. V. Haughwout, maison E. V. Haughwout & Co,
William Wilkens, maison W. Wilkens & Co,
Julius H. Pratt, négociant,
William W. Wright, négociant,
Charles J Starr, négociant,
William Allen, négociant,
George W. Cuyler, banquier, Palmyra, New-York,
George T. Hope, président Continental Fire Insurance Company,
John H. Sherwood, Park Place,
Walton H. Peckham, coin 5th Avenue et Twenty-third Street,
Edward H. Wright, Newark, New-Jersey,
George W. Farlee, avocat,
W. L. Cogswell, négociant.

JOSEPH MAGNER,

AGENT GENERAL POUR LA LOUISIANE,
No 46 DE LA RUE DE L'UNION.

25 fév

AVIS IMPORTANT

Aux Expéditeurs de Farine de Maïs

NOUS offrons aux marchands et aux expéditeurs de Farine de Maïs la marque "Mississippi Valley" que nous garantissons et qui se conserve douze mois sous l'Equateur.

Cette farine de maïs est "séchée au four" par un procédé dont on ne se sert, qu'au St Louis Pearl Hominy Mills où se fabrique la marque "Mississippi Valley."

Les fabricants ont des privilèges exclusifs pour l'exploitation, aux Etats Unis, de ce nouveau procédé.

Les commandes pour les Antilles, l'Amérique du Sud et le T xas, sont remplies avec promptitude.

WOODS, MATHEWS & CO,
24 juin—1m Nos 87 et 89 de la rue des Magasins.

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, de Opelousas et de l'Ouest.

Bureau No 69 de la rue du Canal,
Nile-Orléans, 10 juin 1869.

UNE réunion des actionnaires de cette Compagnie aura lieu au bureau de la Compagnie, le LUNDI, 12 juillet prochain, à sept heures du soir, à l'effet de prendre en considération l'état actuel des affaires de la Compagnie.

Par ordre des Directeurs, CHARLES KERR.
11juin—1m

E. HEATH.

Marchand d'Articles de Tapisserie, de Tapisserie et d'Etoffes à Rideaux,

No. 99 de la rue du Camp,

Stores, Corniches, Franges, Guimpes, Cordes, Glands, Damas.

Brocatelle, Pluches, Chintz, Dimity et Etoffes à raies, Crin, Mousse, Crin bouclé, Coutils à Matelas, Matelas, Ressorts.

Ressorts à Sofas, Chaises et Matelas.

Tanieaux, Cadres de Tableaux, Cadres, Glaces sans cadres, etc., etc. 27 avril—1juillet

MANUFACTURE DE CIGARES

DE

J. Ballester,

Encoignure Chartres et Bienville.

LES consommateurs trouveront constamment dans cette manufacture un assortiment considérable et varié de cigares de choix de toute qualité. 6 avril—1an

Selles. Selles. Selles.

A QUATRE PIASTRES PIECE.

1,500 SELLES McClellan à $4 pièce.
1000 CARABINES à $12 et $15.
500 FUSILS DE CHASSE, fus. à deux coups à $5 et $25.

Et un grand assortiment de COUTELLERIE de table et de poche, et autres QUINCAILLERIES, à bas prix.

A vendre par
S. B. CHURCHILL & BROTHER,
Successeurs de Taylor & Churchill,
No 61 de la rue des Magasins.

Avis aux Planteurs Sucriers.

LA MANUFACTURE "CRESCENT CITY"

De Barils à Mélasse.

Nos. 59, 61, 63, 67 et 69 de la rue St-Joseph, Nile-Orléans.

AYANT un jeu complet des dernières machines perfectionnées pour la fabrication de barils, nous sommes prêts à faire par jour, de deux cents à trois cents barils à mélasse plus solides et mieux confectionnés que les meilleurs faits à la main. Nous les vendrons à des prix réduits et les livrerons à ceux de fer ou de bois, etc.

Nous invitons les personnes intéressées à ce genre d'industrie à venir examiner notre établissement.

Les ordres laissés à l'entrepôt, ou visiteurs de R. Martin, Dennis & Co, au coin des rues Carondelet et Gravier, seront exécutés sans délai.

E. F. WALLICHE & Co.,
D. M. HOLLINGSWORTH.

Société de Prêts et de Garanties,

AU COIN DES RUES ST-CHARLES ET PERDIDO.

CAPITAL AUTORISE—$500,000.

CETTE institution a reçu, de l'Etat de la Louisiane, une charte de vingt-cinq ans. Ayant effectué une organisation permanente, elle est prête à faire des prêts à CINQ POUR CENT au plus, sur Diamants, Argenterie, Montres, Bijoux, Marchandises sèches, Dentelle, Linge de corps, Meubles, Meubles et immeubles de toute espèce; sur

Billets n'ayant pas cours, sur Mandats de l'Etat, Mandats de la Police métropolitaine, Billets de ville, Bonds de Levée, ou toutes autres preuves de dette de l'Etat ou de la ville; sur payements à faire aux officiers des Etats-Unis, et sur mandats du quartier-maître des Etats Unis, etc. et le vieil Or et le vieil Argent.

ENTRÉE PRIVÉE: Les Dames trouveront, en descendant la rue Carondelet, une entrée privée qui les conduira au bureau de la rue Perdido.

JOS H. WILSON, Président.
JOHN W HILLMAN, Caissier. 21avril—3m

De la viande fraiche, en tout temps! en mer, dans le camp et en marche.

Viande de Bœuf, de Stabler, dans des boîtes en ferblanc, et sans os.

GARANTIES POUR TOUS LES CLIMATS.

L'EXPÉRIENCE a prouvé la bonté de cette viande qu'il offre au public comme le meilleur remplaçant de la viande fraiche du marché et celui qui se vend à plus bas prix. Elle n'a pas d'os, elle est dans des boites en ferblanc de 5, 10, 15 et 20 livres, et ces boites sont dans des caisses d'environ quatre-vingt-dix livres.

Pour les voyages en mer, elle est supérieure à la viande cuite ou à la viande salée, car elle conserve le jus et l'odeur de la viande fraiche. Lorsqu'elle est préparée et cuite d'après la recette qu'on trouve sur la boite, elle fait une soupe, un ragout ou un hachi qui vaut ceux de la viande fraiche. L'article a de grands avantages sur la viande préparée pour les marchés:

1o—Comme elle égale la viande fraiche, elle prévient le scorbut que produit un usage constant de la viande salée.

2o—Elle se conserve, assez longtemps, dans tous les climats.

A. C. PIERPONT & CO.
Marchands de groceries en gros
—Et—
Receveurs de provisions,
No 15 de la rue Nile-Levée,
mai—6 m Nile-Orléans—Agents.

MANUFACTURE A LA VAPEUR

GRAUGNARD & SCHNEIDER,

MARCHANDS EN GROS ET EN DÉTAIL,

Fabricants de Tabac à Priser et de Tabac à Fumer.

IMPORTATEURS DE CIGARES DE LA HAVANE,

No. 1... Rue Vieille-Levée,

En face du Bureau de Poste, Nelle-Orléans.

TABACS de Parique, de la Virginie et du Maryland, à fumer. Tabacs Perique, des Natchitoches, de la Virginie, Macouba, à la râpe et d'Ecosse, à priser.

Pipes, Ecume de Mer, Bruyère et autres variétés, constamment en magasin.

Nous fabriquons également du Tabac à Chiquer, naturel et coupé fin et le vendons en barils de 10, 20, 40 et 60 livres. 9 juin—1m

AVOCATS --- Société.

LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société sous la raison WOOLDRIDGE & THOMAS, pour l'exercice de leur profession d'avocats.

E. WOOLDRIDGE,
J. W. THOMAS,
3juin—3m Bureau No 21 de la rue du Camp.

AUX DAMES.

LE DR. URBAN, qui exerce la profession de médecin depuis trente-cinq ans, annonce respectueusement aux dames de la Nouvelle-Orléans qu'il se consacre exclusivement au traitement des maladies des femmes. Quelle que soit la nature du mal, il opère la guérison qu'il promet. Il guérit promptement des fistules, des hémorroides, de la faiblesse nerveuse, de toutes les maladies de la matrice, des menstrues, etc. Les consultations sont strictement confidentielles.

Le cabinet du Docteur est à l'angle Nord-Est des rues Remparts et Douane. L'entrée en est au No 195 de la rue de la Douane. 27 mai—6m

I. Y. WHITTED.

Célèbres marques de Tabac.

Gold Ambrosia, Nat. Macon,
J. W. Cobin, Star Pounds,
Governor Allen, Charles Day Twist,
Harry Lee.

A vendre par
DE VAN, MASON & CO.,
Agents au Sud,
15juin—1m No 104 de la rue Poydras.

A la Selle Anglaise;

F. GIEFERS,

24........RUE ST-CHARLES........24.

FABRICANT de Selles de Chasse, de Course, de Cavalerie et de Dames. Importateur d'articles de sellerie anglais et français, tous de qualité supérieure.

Prix modérés. 7 janv—1an

C. H. MILLER & CO,

CONFISEURS EN GROS,

Fabricants de Candi à la vapeur et de Sirops de toutes sortes,

Importateurs d'ornements français, d'essences, de fruits de plâtre et d'artifice, etc.

Seuls agents des célèbres

VINS ET LIQUEURS DE LA CALIFORNIE.

Nos 50 et 52 Nile-Levée.

27 avril—1an Coin Allée de Natchez.

R. CONDON,

Entrepreneur de Pompes Funèbres.

No 243, rue des Magasins, coin Delord, et No 392, rue de Chartres, coin Champs-Elysées,

A constamment un grand assortiment de CERCUEILS métalliques; CERCUEILS en bois de rose, acajou, noyer noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'embaumement, de l'exhumation, de l'expédition à corps et loue des voitures. 4juillet—1an

W. W. CARRE & Co,

350........RUE DELORD........350.

MARCHANDS de bois de charpente, pin et cyprès. Fabricants de Chassis, Portes et Jalousies, Bardeaux, etc. Bois pour sucreries, scié selon l'ordre. Cabanes pour travailleurs d'habitations faites par pièces et toutes prêtes à être montées.

Les ordres devront être laissés au Mechanics' & Dealer's Exchange Association, No 103 St-Charles, Boîte No 40. 9 fév—1an—312

Directory de la Nile-Orléans, J Chandler pour 1870.

LES souscriptions et les avis doivent être adressés à Benj Chandler, Lock Box 371 du Bureau de Poste; à la boite 404 du Mechanics' Dealers Exchange, No 103 de la rue St-Charles, et au bureau du "Picayune". 3 juin—3m

Vins--Liqueurs--Provisions--&c

LA MARQUE DE

WHISKY DEXTER,

Connue sur le marché du Sud depuis 1826

Ayant été contrefaite, nous prenons ce moyen d'annoncer à nos amis et à nos clients qu'au lieu de peindre les têtes de nos barils comme par le passé, nous étampons dessus, au feu, la gravure du bateau à vapeur et le nom de notre maison en plein.

Nous avons nommé MM. HOLT, MURRAY & TARLETON, No 64 North Commerce street, Mobile, nos agents et nous avons donné à M. JULES TARDOS l'autorisation d'agir en notre nom à la Nouvelle-Orléans.

EDMUND DEXTER & SONS,
Nos 51 et 49 Sycamore street, Cincinnati.

Whisky Dexter,
Genièvre Rocky Mountain (Montagne Rocheuse),
Cognac Jules Tardos,
Whisky Bourbon Jules Tardos,
Amer Newfoundland (Terreneuve),

—Egalement—

Un grand assortiment des meilleures marques de Vieux Whisky Bourbon.

A vendre par
JULES TARDOS,
27 jan—6m—112 No 22 de la rue Bienville.

E. DECHAMPS,

No. 20 de la rue St-Louis, Nile-Orléans,

IMPORTATEUR direct d'eaux-de-vie et de vins français; de liqueurs, absinthe suisse, kirsch, fruits à l'eau-de-vie, fruits au jus, liqueurs du pays, etc.

Seul importateur des vins de Fouget fils, de Bordeaux. 2 janv—1an

AGENCE GENERALE.

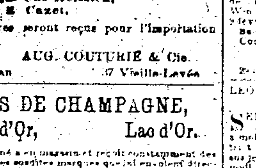

Eau-de-vie Sazerac de Forge & Fils, de Alphonse Cabuzac.
Champagne Chs Heidsick,
Perte de E Cazet,

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIE & Cie.
3 fév—1an 37 Vieille-Levée.

VINS DE CHAMPAGNE,

Carte d'Or, Lac d'Or.

LE soussigné a en magasin et reçoit constamment des VINS frais des susdites marques qu'il est en droit directement des propriétaires MM. Bosch, Foucher & Co, Mareuil sur Ay, Champagne, France.

JOHN M. BURROWS,
5juin—1me No 34 rue Gravier.

G. W. DUNBAR & FILS,

12 et 14...RUE ST-LOUIS...12 et 14

NOUVELLE-ORLEANS

Importateurs et Marchands

de toute espèce de

CORDIAUX et LIQUEURS FRANÇAIS, Anisette, Curaçao, Marasquin,
CORDIAUX ASSORTIS;
Absinthe et Kirsch,

Fabricants de Sirops de Fruits, Médailles.

23déc—1an

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains coupés; Sucre en morceaux et Sucre en poudre.
A. THOMSON & CO.
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" de qualité supérieure, provenant de la Raffinerie Crescent City, marques Orleans, Louisiana et Chalmette.
A. THOMSON & CO.
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES CLARIFIÉS—Blancs et jaunes, de différentes qualités.
A. THOMSON & CO.
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucres d'habitations.
A. THOMSON & CO.
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE CUBA—En caisses et en boucauts.
A. THOMSON & CO.
1 fév 6m No 48 de la rue Tchoupitoulas.

VIEUX WHISKY BOURBON,

DE F. A. MILLER,

Paris, Comté Bourbon, Etat du Kentucky.

Provisions et Céréales.

Constamment en magasin un fort stock de Vieux Bourbon et Vieux Rye, purs, Whisky Rectifié,

de tous les âges, prix et preuves, de la meilleure qualité; Ordres pour Sucre, Mélasse; Café Fournitures de bâtiments, Coton, Corde et Toile d'emballage, Maïs, Farine, &c.

Avances sur les consignations faites à
MM. F. D. COBB & CO, à New York.
COBB, DOLHONDE & CO
Au No 37 de la rue Natchez.
22 janv—an 31tén—Mer J D

CAZAUX & VERGNOLE

73........VIEILLE-LEVÉE........73

MAISON FONDÉE EN 1841.

IMPORTATION DIRECTE.

VIN rouge et blanc, Absinthe, Kirsch, Vermouth, Cordiaux & Liqueurs, Marasquino, Curaçao, Anisette, Chartreuse, Raspail, Cacao à la vanille, Crème de Moka Fruits à l'eau-de-vie.

Prix modérés et qualité supérieure. 4 mai—1an

MOULIN A RIZ SONIAT,

SITUÉ A LA PAROISSE ST-CHARLES,

A un mille au-dessous de l'Eglise Rouge.

CE MOULIN a été construit par MM. Leeds & Co, sous la surveillance de M. P. McKinlay, l'inventeur des pilons perfectionnés et qui depuis 30 ans monte des des moulins du même genre dans la Caroline du Sud. Le charbon étant le seul combustible en usage, et la bâtisse construite en briques, le danger d'incendie est presque nul.

Un grand warehouse, bâti sur la Levée, et dans lequel souche un gardien, met le riz qui arrive et qui part à l'abri de tout danger. En un mot, rien n'a été épargné par les constructeurs et les propriétaires pour en faire un moulin de premier ordre.

Pour plus d'informations, s'adresser à
EMILE DUPRE,
Enc. Peters et Douane,
ou aux MM. SONIAT FRERES,
soins de J. LONG, Kenner P. O.

A vendre—Un équipage de 6 chaudières à sucre.
1er janv—1an

LA VILLE DE BALTIMORE vs HENRY PARLANGE.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-sept de juillet 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o Un terrain de forme irrégulière, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connues sous le nom de Salle de Bal d'Orléans et Café d'Orléans, &c. Le dit terrain mesure cent treize pieds cinq pouces de face à la rue d'Orléans, cent quatre pieds sept pouces et sept lignes sur la ligne du côté de la rue Bourbon à laquelle profondeur le dit terrain s'élargit de neuf pieds sept pouces, de la courant dans le fond jusqu'à la rue Ste-Anne, la dite ligne mesure soixante pieds huit pouces et sept lignes, cinquante trois pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue Royale à laquelle profondeur la dite ligne court vers et perpendiculairement à la rue Bourbon cinquante-sept pieds, quatre pouces et quatre lignes, de là la dite ligne court vers et perpendiculairement à la rue Ste-Anne et mesure sur une profondeur ultérieure de cent dix pieds dix pouces et quatre lignes et soixante six pieds, sept pouces et quatre lignes de largeur et face à la rue Ste-Anne.

2o Un terrain situé dans l'ancienne Municipalité numéro Un, dans l'îlet borné par les rues d'Orléans, Royale, Ste Anne et Bourbon, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu sous le nom de "Théâtre d'Orléans". Le dit terrain mesure soixante-treize pieds quatre pouces de face à la rue d'Orléans, cent soixante-cinq pieds dix pouces et six lignes sur la ligne du côté de la rue Bourbon, limitrophe à la propriété ci après décrite, et sur l'autre ligne du côté de la rue Royale le dit terrain mesure cent quatre pieds sept pouces et sept lignes de profondeur à laquelle le dit terrain se rétrécit de neuf pieds sept pouces, de là, courant dans la profondeur jusqu'à la rue Ste Anne, soixante pieds huit pouces et sept lignes de manière à avoir sur la ligne du fond et de face à la rue Ste Anne, soixante pieds trois pieds neuf pouces.

3o Un terrain situé dans l'ancienne Municipalité No Un, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Royale, d'Orléans et Bourbon, mesurant trente pieds deux pouces et trois lignes de face à la rue Ste Anne, limitrophe à la propriété ci-dessus décrite, cinquante sept pieds six pouces et sept lignes sur la ligne du côté de la rue Bourbon, à laquelle profondeur la dite ligne court perpendiculairement à la rue Bourbon, de manière à former un passage ou corridor en commun avec la propriété adjacente, de trois pieds deux pouces et quatre lignes de large, la rue Bourbon et sur la ligne du fond du dit terrain, et le terrain adjacent mesurant soixante quatre pieds de largeur.

4o Un terrain situé dans l'îlet susdit, contigu dans le fond à la propriété ci-dessus décrite, formant l'angle des rues Orléans et Bourbon, mesurant soixante quatre pieds de face à la rue d'Orléans, sur cent cinq pieds six pouces de profondeur et face à la rue Bourbon et cent cinq pieds trois pouces sur la ligne à l'opposite, limitrophe du théâtre.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les susdits terrains, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, la propriété ayant été acquise par le défendeur par l'acte de l'ancienne Municipalité No Un, daté du 15 mars 1857 et déposé en greffe de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

15juin—15 24—2 9 17 juil

VENTES JUDICIAIRES.

ROBERT McKEE vs A. F. DUNBAR.

CINQUIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 594—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, dix-neuf de juillet 1869, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison occupée par le défendeur et située No 214, rue du Camp, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 juillet—7 10 13 16 18

L. LALAURIE et al. vs WILLIAM FRICKE.

QUATRIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,794.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, sept de juillet 1869, à 10 heures A. M., en mon entrepôt No 74 rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un café transporté de la maison située No 46 Passage de la Bourse, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

26juin—26 29—juil 2 4 7

J. L. Gubernator vs A. Annan.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 296—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix de juillet 1869 à 5 heures P. M. sur les lieux occupés par le demandeur. No 354 rue des Remparts, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

UNE CERTAINE MACHINE, BOUILLOIRE ET APPARTENANCES.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 juin—29—juillet—2 4 7 10.

HENRY KLEESCH vs. HENRY WERHAN.

CINQUIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 615—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente-et-un de juillet 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de Francais, de l'Union, Morales et Urquhart, mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Morales sur une profondeur de quatre-vingt pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec les batisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Joseph Pearce, suivant acte au rapport de G. Lugenbuhl ci-devant notaire public en cette ville, en date du 19 mars 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29juin—29 juil 7 15 23 31

SILKENSTAEDT & CO vs SAMUEL L. HILL.

COUR DU DEUXIÈME DISTRICT JUDICIAIRE—paroisse de Jefferson—No 3880—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour du Deuxième District Judiciaire—paroisse de Jefferson, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente-et-un de juillet 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

UN CERTAIN ILET DE TERRE situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro cent dix-sept et borné par l'Avenue Hagan, les rues Clark, de la Commune et d'Hemécourt. Le dit ilet est composé de quatorze terrains de cent vingt-deux pieds et mesure deux cent quatre-vingt-un pieds sept pouces de face à la rue de la Commune, deux cent neuf pieds de face à la rue Clark, deux cent quatre-vingt-dix sept pieds au pouce et une ligne de face à la rue d'Hemécourt, cent vingt-huit pieds trois pouces et trois lignes de face à l'Avenue Hagan, conformément au plan dressé par L. H. Pilié ci-devant voyer, daté du 15 décembre 1849 et déposé en l'étude de Robert J. Ker, notaire public en cette ville. Le dit ilet est aussi connu et désigné sur des plans plus récents par le numéro six cent quatre vingt-neuf, et appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Dame de Foute be suivant acte au rapport d'Edouard Barnett, notaire public en cette ville, en date du 28 oct 1860.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL.
Shérif de la paroisse d'Orléans.

29juin—29 7 15 23 31

ANTONIO MERCADAL (M. Elliott, subrogé), vs. WILLIAM EDMOND MURPHY.

A. DREZ (M. Elliott, subrogé) vs. le même. ANTONIO MERCADAL (M. Elliott, subrogé), vs. le même.

SIXIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—Nos 297, 11,532 et 11,206—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, trente-et-un de juillet 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville connu sous le nom de Propriété de Burthe, dans l'îlet compris entre les rues Felicity, Poytras et Lafayette, désigné par le numéro Cinq d'après un plan dressé par Hugh Grant ingénieur civil, daté du 14 janvier 1842 et déposé en l'étude de H. Gras. Le dit terrain mesure vingt-trois pieds de face à la rue Fulton, vingt trois pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Frost, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et quatre pouces.

Ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite par acte au rapport de Wm Shannon, notaire public en cette ville, en date du 9 février 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LEON QUEYROUZE, liquidateur, vs HYPOLITE THOMAS.

SEPTIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-sept de juillet 1869, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de la ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Sept billets souscrits par L. Darrell à l'ordre de et endossés par Hypolite Thomas, numérotés de huit à quatorze inclusivement, chacun de la somme de cinq cent vingt-cinq piastres, datés Nouvelle-Orléans, à l'ordre, et payables respectivement à dix-huit, vingt-et-un, vingt-quatre, vingt-sept, trente, trente-trois et trente-six mois de date.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

6 juillet—6 9 15 18 17

C. H. BAYLY vs THOMAS McKNIGHT.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 517—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept août 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles (autrefois Nayades), Carondelet (autrefois Apollon), St André et Joséphine désigné par le numéro Un d'après un croquis annexé à un acte au rapport de F. C. Cuvellier, notaire public en cette ville en date du 25 avril 1867, portant vente par le défendeur à H. Hafner.

Ladite portion de terre forme l'angle des rues St Charles et St André, et a vingt-cinq pieds et quatre pieds de dix pouces sur la rue St Charles, une largeur d'environ soixante-cinq pieds un pouce sept lignes sur la ligne à l'opposite dans le fond, une profondeur de cent trois pieds quatre pouces sur la ligne latérale de la rue Joséphine, et cent vingt-cinq pieds quatre pouces de profondeur et face à la rue St André.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours précédant la vente.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite ensemble avec d'autres propriétés de la succession de Thomas B. Fendeller, suivant acte au rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, en date du 6 avril 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS.—1o. La somme de sept mille cinq cent quatre-vingt quatorze piastres et sept cents ($7594 77) avec intérêt sur ladite somme au taux de 8 pour cent par an à compter du 29 mai 1869 jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent d'honoraires d'avocat, et frais d'instance comptant, au moment de l'adjudication. 2o. L'acquéreur sera tenu (à valoir sur son enchère) le paiement de trois billets garantis par hypothèque consentie pour la réclamation du demandeur, souscrits par le défendeur, datés Nouvelle-Orléans le 29 mai 1868 et payables à vingt quatre mois de date et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an à compter de l'échéance des dits billets étant de la somme de deux mille sept cent quarante-quatre piastres et quarante cents ($2 741 42), l'autre de la somme de trois mille cinq cents piastres ($3,500 00) et le troisième et dernier de la somme de deux mille cinq cents piastres ($2 500 00).

THOS. L. MAXWELL
Shérif de la paroisse d'Orléans.

6juillet—6 14 22 29—7 août

OSCAR ROBIN vs C. MARMILLIOD.

CINQUIÈME COUR de District, pour la Paroisse d'Orléans—No 19 196—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-sept de juillet 1869, à 5 heures P. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds et l'installation d'une pharmacie située à l'angle du Chemin du Bayou et de la rue Johnson, dans le Deuxième District de cette ville ainsi que tous les meubles et effets qui s'y trouvent. Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, les dits fonds et installations seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira son bon ou obligation avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de cinq pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur paiera au comptant et ce, en déduction du prix de l'adjudication, les frais d'annonces, du shérif, du greffier, et de gardiennage etc., s'élevant en totalité à la somme de $235 00 cts ou environ.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

6juil—6 9 13 15 17

JOHN L. MARONEY vs Wm F. J. GRAHAM.

CINQUIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans, No 547—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept août 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

CINQ TERRAINS situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue Washington, les rues Quatre Jacinthe, Jacinthe et Locust, désignés par les numéros HUIT, NEUF, DIX, ONZE et DOUZE suivant plan dressé par Justin Fremaux date du 3 décembre 1866 et déposé en l'étude de Charles Stringer, notaire public en cette ville.

Les dits terrains sont contigus et mesurent, mesure américaine, chacun vingt-cinq pieds sept pouces de face à la rue Quatrième, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le No douze forme l'angle des rue Quatrième et Locust.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6juillet—6 14 22 29 7août

BERTRAND SALOY vs LA SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE DES ARTS ET MÉTIERS.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 495—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept août 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

1o—UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues d'Orléans Prieur, Johnson et Ste Anne, désigné par le numéro Quatre de l'îlet numéro cinq, d'après un plan dressé par J. N. De Pouilly, architecte, déposé sous le No 216 en l'étude de Théo Guyol, notaire public en cette ville, mesurant, mesure américaine, trente-neuf pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue d'Orléans, sur soixante quinze pieds de profondeur.

2o—Un terrain situé dans le même ilet, étant la moitié du terrain désigné par le numéro Trois de l'îlet Onze, mesurant dix-neuf pieds dix pouces neuf lignes de face à la rue d'Orléans, sur soixante quinze pieds de profondeur.

3o—Un terrain situé dans le même ilet, désigné par le numéro Cinq de l'îlet Onze, mesurant vingt-sept pieds trois pouces et six lignes de face à la rue d'Orléans sur soixante-quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui se trouvent sur les dits terrains.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6juil—6 14 22 29—août 7

La Dame JULIA MYERS, vs. Wm T. PRICE.

QUATRIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 22 391—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept août 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux terrains situés en la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi, vis-à-vis de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les numéros Trois et Quatre de l'îlet numéro vingt-et-un (21), d'après un plan dressé par W. T. Thompson, arpenteur, daté du 7 mars 1849 et déposé en l'étude de J. R. Beard, ci-devant notaire public en cette ville. Le dit îlet est borné par les rues du Marché et Jackson et les Avenues Elmire et Pacifique. Le dits terrains mesurent, chacun vingt-cinq pieds de face à la rue du Marché sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la demanderesse, suivant acte au rapport de Wm Shannon, notaire public en cette ville, en date du 15 mars 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6juillet—6 14 22 29 7août

VENTES A L'ENCAN

PAR H. W. PALFREY.

SUCCESSION DE JOHN WATT.

Vente péremptoire, à l'encan, de scrip d'assurance, actions du chemin de fer Pontchartrain et actions de la Société Agricole (Agricultural Fair Association).

PAR H. W. PALFREY, encanteur—Bureau, No 26 de la rue Carondelet—SAMEDI, 10 juillet 1869, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, en vertu et conformément à deux ordres de l'Honorable Louis Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, dossier No 32,657, datés du 24 juin 1869, pour le compte de la succession de John Watt, décédé, il sera vendu:

8 actions du Mechanics and Agricultural Fair Association.

$50 de scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent, de 1862,
$40 de scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent, de 1863,
$40 de scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent, de 1865,
$90 de scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent, de 1866,
$10 de scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent, de 1867,
30 actions du Chemin de fer Pontchartrain,
24 " "
10 actions du Mechanics and Agricultural Fair Association.
$1250 de scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane, de 1866,
$130 de scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane, de 1868,
$330 de scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, de 1866,
$560 de scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, de 1866
$140 de scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, de 1865,
$850 de scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle Orléans, de 1866.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. Les règlements devront se faire, au bureau de l'encanteur, le lundi suivant.

Des ordres additionnels seront reçus jusqu'au moment de la vente. 29 juin—26 30—7 10 juil

Vente d'une bonne résidence,

Dans la rue Chippewa, avec un grand terrain, pour le compte des mineurs Lindsay.

Vente à de longs termes.

PAR H. W. PALFREY, encanteur Bureau No 26 de la rue Carondelet.

SAMEDI, 10 juillet 1869, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Louis Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 1er juin 1869, dossier de la cour No 3[illegible], il sera vendu, pour le compte des susdits mineurs, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet No [illegible] (sur le plan de l'ancienne ville de Lafayette), compris entre les rues Chippewa, Josephine, St André et Rousseau. Le dit terrain est désigné par le numéro [illegible] et mesure [illegible] pieds [illegible] pouces [illegible] lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur [illegible] entre lignes parallèles, de 152 pieds 6 pouces [illegible] mesure américaine.

Les améliorations comprennent une maison en bois à étage et à mansarde, ayant huit grandes chambres, corridors au milieu au rez de chaussée et [illegible] galerie en face, terrain clôturé, [illegible] arbrisseaux, etc. La propriété sera visitée des que les conditions de la vente auront été remplies.

Conditions de la vente—Un cinquième du montant de l'adjudication comptant en billets du Trésor des Etats-Unis, le reste à un, deux, trois et quatre ans de crédit en billets de l'acquéreur, en paiements égaux, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue et portant huit pour cent d'intérêt l'an, à partir du jour de la vente.

L'acte de vente, y compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats-Unis, en sera passé par devant T. O. Stark notaire public aux frais de l'acquéreur.

6juin—6 12 19 26juin—3 10juil

Chemins de fer.

Route directe et courte

De la Nouvelle-Orléans à New York, Boston et toutes les villes du Sud et de l'Est, par le Chemin de Fer, "Cairo and Illinois Central."

LES convois partent de Cairo quotidiennement à l'arrivée des convois et des bateaux du Sud.

Il n'y a que deux changements entre la Nouvelle-Orléans et New York.

Des chars de nuit sont attachés à tous les convois.

On peut acheter à Galveston et à Houston, Texas des billets pour New York, Boston et les points de l'Est. On peut également en avoir à la Nouvelle-Orléans, à Mobile et à Cairo.

W. P. JOHNSON
Agent général pour les passagers, Chicago.
B. F. LONGLEY,
Agent général du Sud, à la Nouvelle-Orléans.
M. HUGHITT,
20 avril—3m Surintendant général, à Chicago.

Chemin de Fer Pontchartrain.

Arrangement de Printemps.

A PARTIR du JEUDI, 1er avril, les convois de ce Chemin de Fer partiront comme suit—

—DE LA VILLE— Nouveau Dépôt.		—DU LAC—	
6 heures du matin.		5 heures du matin.	
8 "		7 "	
10 "		9 "	
Midi		11 "	
2 heures	P. M.	1 heure	P. M.
3 "		2 "	
4 "		3 "	
5 "		4 "	
6 "		5 "	
7 "		6 "	
8 "		7 "	

Le char à cheval partira de l'ancien dépôt à 4 heures du matin et du Lac à 5 heures et quart du soir.

Les Dimanches, les convois partiront toutes les heures de 6 heures du matin à 8 heures du soir.

Pour aller au Lac et en revenir, le même jour, 25 cents.

Pour le Chemin de Gentilly 15 cents et autant pour revenir.

Les passagers qui désireront s'arrêter à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ du convoi.

G. PANDELY,
1er avril Surintendant et Trésorier.

GRAND CHEMIN DE FER

DE LA

Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nile-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et le convoi de PASSAGERS partira d'Alger à huit heures A. M.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Teche, et les lignes de bateaux à vapeur pour Galveston et Indianola, sera reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 4 heures du soir, au pied de la rue Ste Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Barataria et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne aux taux de bateaux à vapeur pour tous les points.

Le fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

GEO PANDELY,
Surintendant

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin. CHS A. WHITNEY & C.
Agents

THEODORE MORANO vs la Veuve FREDERIC FUCHS (JEANNE FRANÇOISE), veuve de CHRETIEN FREDERIC FUCHS.

SEPTIÈME Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 116—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, dix-sept de juillet 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux terrains contigus, situés sur le Bayou St-Jean, en cette paroisse d'Orléans, et désignés par les numéros Un et Deux de l'îlet No 4,237, compris entre les rues de Verret, Delery et Dubin et le Chemin du Lac, suivant plan de [illegible] arpenteur, dressé, date du [illegible] déposé en l'étude de Antoine Doriocourt, notaire public en cette ville. Lesquels terrains mesurent, ensemble, un peu plus ou moins deux cents pieds sept pouces et quatre lignes de face sur le Chemin du Lac et [illegible] pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la Dame Veuve E. Roth, par acte au rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, en date du 29 janvier 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

16 juin—16 24—1 9 17 juil

JOHN VALENTINE vs. JOHN HUSSION.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,539—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-sept de juillet 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Clara, Willow et Martin et le Chemin de la Félicité désigné par le numéro Huit, d'après un plan dressé par C. A. de Armas, arpenteur, daté du 15 février 1869, et déposé en l'étude de William Shannon, notaire public en cette ville, pour recours.

Le dit terrain mesure, conformément au dit plan, trente-et-un pieds dix pouces et sept lignes de face à la rue Melpomène, trente-deux pieds huit pouces et cinq lignes de largeur, derrière, sur quatre-vingt sept pieds huit pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne limitrophe du numéro sept et quatre vingts trois pieds trois pouces et trois lignes de profondeur et face à la rue Willow, formant l'angle des rues Willow et Melpomène.

Ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur, suivant acte au rapport du dit notaire, Shannon, en date du 9 juin 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

15juin—15 24 1 9 17 juil

CHARLES CASE, Receveur de la Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, vs HART LICHTENSTEIN.

CINQUIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 18,613—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, dix de juillet 1869 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

DEUX TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans (connus sous le nom de "Propriété de Batture") dans l'îlet No deux borné par les rues Gravier, Poydras, Front et Delta, désignés par les numéros un et deux du dit ilet, suivant plan de L. H. Pilié, ci-devant voyer, daté du 21 mai 1866 et déposé en l'étude de W. J. Castell, notaire public en cette ville.

Les dits terrains sont contigus et ont les dimensions suivantes, savoir: Le No un forme l'angle des rues Delta, Gravier et Front, et mesure vingt quatre pieds six pouces et une ligne de face à la rue Delta, vingt-sept pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue Front, sur une profondeur et façade à la rue Gravier de cent trente-sept pieds huit pouces, et cent trente-six pieds six pouces et une ligne sur la ligne à l'opposite.

Le No deux a vingt quatre pieds six pouces et une ligne de face à la rue Delta, vingt-sept pieds six pouces et sept lignes de face à la rue Front sur une profondeur de cent trente-six pieds six pouces et une ligne sur la ligne limitrophe du No un, et cent trente-six pieds trois pouces et sept lignes sur la ligne limitrophe du No trois.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

8 juin—3, 16, 24—juillet 1, 10

WARD & HOBSON vs R. GANNON.

CINQUIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 364—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, treize de juillet 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clara, Euphrosine, Magnolia et Calliope, désigné par le numéro Quatorze suivant plan de L. H. Pilié, ci-devant voyer, daté du 31 mars 1856 et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, vingt-neuf pieds de face à la rue Clara, sur une profondeur de cent vingt-six pieds sept pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les batisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Michael Callegari, suivant acte au rapport de Joseph Castell, notaire public en cette ville, en date du 7 de juin 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

11 juin—11 19 27—4 13 juillet

ALFRED MARCHAND vs JOHN HUISSION.

SEPTIÈME Cour de District pour la Paroisse d'Orléans,—No 479—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, treize de juillet 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Martin (aujourd'hui Willow), Clara et le Chemin de la Félicité, désigné par le numéro huit, et mesurant trente et un pieds dix pouces et sept lignes de face à la rue Melpomène, trente-deux pieds huit pouces et cinq lignes de largeur derrière, sur une profondeur de quatre-vingt-sept pieds huit pouces et cinq lignes sur la ligne limitrophe du numéro sept et quatre vingts trois pieds trois pouces et trois lignes de profondeur et face à la rue Martin ou Willow, formant l'angle des rues Melpomène et Martin ou Willow.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

10juin—10 19 27—4 13juillet

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises Sèches et Lingeries.

PAR HOFFMAN MARKS & CO. [illegible] encanteurs, [illegible] rue de Chartres, MERCREDI, 7 juillet à 10 heures du matin il sera vendu—

Toiles d'Irlande, [illegible] mousselines, [illegible] satinet, cotonnades, [illegible] mérinos, casimirs, satinets, [illegible] jeans, tweeds, flanelles, bonneterie [illegible] chemises, [illegible] et chemises en couleur, chemises de dessus et chemises de peau, caleçons, ombrelles, gants, etc.

Conditions à la vente.

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RÉSERVE.

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins. 50 malles Bottes et Congress cousus.

Reçus directement des manufactures par les derniers arrivages de New York, Boston et Philadelphie.

PAR E. ROGER & CO. H. Sanony, encanteur—JEUDI 8 juillet, il sera vendu à 10 heures, à leurs salles d'encan, No 45 [illegible] rue de la Vieille Levée—

300 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants.

—Aussi—

50 malles bottes et congress cousus.

Conditions à la vente.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Habillements, Chapeaux, Bottes et Souliers.

PAR GABRIEL LEAUMONT [illegible] de Chartres No 63—MERCREDI [illegible] à 10 heures du matin, il sera vendu—

150 lots habillements d'été.
[illegible] chapeaux pour hommes et enfants.
[illegible] caisses bottes, souliers et brodequins.

Conditions—Comptant.

PAR D. E. MORPHY

Verrerie. Verrerie

PAR D. E. MORPHY, A. E. Morphy, encanteur [illegible] JEUDI [illegible] à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins.

[illegible] de verrerie, comprenant gobelets, [illegible] verres, nappes, etc. bons à bière [illegible]

Conditions—Comptant.

PAR J. DEJAN JR.

Meubles, Pianos et Meubles de bureau à l'encan.

PAR J. DEJAN Jr, encanteur, Bureau [illegible] JEUDI, 7 juillet 1869 à 11 heures du matin, [illegible] Toute espèce [illegible] de bureaux [illegible]

PAR C VALETON.

Vente à l'encan, tous les samedis, de Chevaux, Mulets, Charrettes Drays, &c.

PAR C. VALETON Encanteur, Bureau No [illegible] Tchoupitoulas, entre [illegible] SAMEDI [illegible] à midi, [illegible] de la Commune [illegible]

Chevaux, mulets, [illegible]

La cour sera ouverte pour les ventes toutes les jours de vente.

Conditions—comptant.

PAR B J MONTGOMERY

Chevaux et Mulets.

Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais mulets buggies, harnais &c, à l'encan.

PAR B. J. MONTGOMERY—B. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu, JEUDI [illegible]

De beaux chevaux de selle et de harnais, [illegible]

Beaux mulets d'attelage [illegible]

—EGALEMENT—

Jolis buggies couverts et [illegible]

Conditions—Comptant [illegible]

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR B. J. MONTGOMERY, B. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu JEUDI [illegible] à 11 heures, à leur salle d'encan, No [illegible] de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles.

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, [illegible] chaises, [illegible] et autres [illegible]

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siéges en bois et en canne. [illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS UNIS [illegible]

[illegible]

THOMAS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22juin—22 30 [illegible]

P. BENNETT vs Sr et Dame JOHN COONEY.

COUR DE LA DEUXIEME JUSTICE DE PAIX pour la paroisse d'Orléans [illegible] Cour de la Deuxième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, [illegible] juillet 1869, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le faubourg Ste-Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par [illegible] Delord, de la Nouvelle Levée et [illegible] plan de C. A. de Armas, arpenteur [illegible] la vente.

Le dit terrain ayant, suivant le dit plan, [illegible] pieds de face [illegible]

Ensemble avec les batisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible]

Cette propriété appartient au défendeur John Cooney au moyen de l'acquisition qu'il en a faite [illegible] par acte au rapport de [illegible] 1868 [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

12juin—[illegible]

W. C LIPSCOMB vs QUATRE POUDRINS ET LEURS PROPRIETAIRES.

Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible]

Bureau du Shérif, Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans [illegible]

AVIS est par le présent donné [illegible]

[illegible]

Charles Case, Receveur de la Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, vs. Hart Lichtenstein.

CINQUIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 18,620—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Cinquième Cour de District, pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix de juillet 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de la ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

DEUX TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans (connus sous le nom de "Propriété de Batture") dans l'îlet No deux borné par les rues du Canal, Gravier, Front et Delta, désignés par les numéros Huit et Neuf du dit ilet, suivant plan de L. H. Pilié, ci-devant voyer, daté du 21 mai 1866 et déposé en l'étude de W. J. Castell notaire public en cette ville.

Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun vingt cinq pieds de face aux rues Delta et Front, [illegible] entre lignes parallèles. Les rues Delta, Gravier et Front.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

8 juin—3,16,24—juillet 1,10